

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : le 25 mars 2024

Étaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, ZAVARD Elisabeth, KOPP Meriem.

Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, HUBER Denis, FLAUSSE Emmanuel, PIVEC Denis

Étaient absents : Mme FRANCES Dolorès (procuration à Mme KOPP Meriem, M. KLOSE Raymond (procuration à Mme THIEBAUT Marie-Jeanne)

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2024-04-09 : Approbation du compte de gestion 2023. Budget communal.

2024-04-10 : Approbation du compte administratif 2023.

2024-04-11 : Affectation des résultats 2023.

2024-04-12 : Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes. Exercice 2024

2024-04-13 : Approbation du budget communal 2024.

2024-04-14 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

2024-04-15 : Révision des loyers des logements et garage communaux.

2024-04-16 : Recrutement de saisonniers pour accroissement temporaire d'activités.

2024-04-17 : Travaux de reprofilage de la berge rue du Beau Vallon.
Demande de subvention.

2024-04-18 : Forêt communale : Programme de travaux sylvicoles. Exercice 2024.

2024-04-19 : Subvention exceptionnelle en faveur de l'ALSB.

2024-04-20 : Approbation devis des travaux de réfection du trottoir en face du 73 rue principale.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03.04.2024

2024-04-09 : Approbation du compte de gestion 2023. Budget communal

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les détails des dépenses, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 - Considérant la gestion bonne et exacte ;
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- DÉCLARE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024-04-10 : Approbation du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. TARILLON Lucien, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2023, dressé par Mme RAMSAIER Simone, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous

- ADOPTE, à l'unanimité de ses membres présents, et sans réserve le compte administratif communal 2023 et arrête les résultats définitifs, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés...		258 554.57		280 977.53		539 532.10
Opérations de l'exercice	320 769.75	228 388.44	739 498.85	844 954.77	1060268.60	1073343.21
TOTAUX.....	320 769.75	486 943.01	739 498.85	1 125 932.30	1060268.60	1612875.31
Résultats de clôture...		166 173.26		386 433.45		552 606.71
Restes à réaliser...	234 671.60	67 666.00			234 671.60	67 666.00
TOTAUX CUMULES	555 441.35	554 609.01	739 498.85	1 125 932.30	1294940.20	1680541.31
Résultats Définitifs	832.34			386 433.45		385 601.11

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVO
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03.04.2024

2024-04-11 : Affectation des résultats 2023.

- Après avoir approuvé le compte de gestion 2023 dressé par le receveur municipal, le compte administratif 2023 dressé par Madame le Maire,
- Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 386 433.45 €
- DÉCIDE d'affecter cet excédent comme suit :
 - Virement à la section d'investissement au compte 1068 : 150 000 €
 - Affectation à l'excédent reporté au compte 002 : 236 433.45 €

2024-04-12 : Fixation du taux d'imposition des taxes locales directes.
Exercice 2024.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu comme chaque année de voter et éventuellement modifier les taux applicables aux bases d'imposition, en vue d'obtenir le produit fiscal global pour l'année 2024.

Elle présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle rappelle à l'Assemblée délibérante qu'à compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant le contexte budgétaire difficile, Madame le Maire propose d'augmenter les taux de 3 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 31.79 % (ancien taux 30.86 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 61.80 % (ancien taux 60.00 %)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 17.16 % (ancien taux 16.66 %)

- CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03.04.2024

2024-04-13 : Approbation du budget communal 2024.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'adopter le Budget Primitif Communal 2024 qui s'établit comme suit :

1) FONCTIONNEMENT

- A) Dépenses: 1 015 000 €
- B) Recettes: 1 015 000 €

2) INVESTISSEMENT

- A) Dépenses: 530 730 €
- B) Recettes: 530 730 €

2024-04-14 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que consécutivement au passage à la nomenclature M57, à compter du 1^{er} janvier 2024, la commune de BENING.LES.ST.AVOLD est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'Assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'Assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et d'investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03.04.2024

2024-04-15 : Révision des loyers des logements et garage communaux.

Madame le Maire propose d'appliquer les loyers suivants aux logements et garage communaux :

- 1 A Place Arthur ALBERT : **300 €** jusqu'à la réalisation des travaux comme précisé lors de la délibération du 4.3.2024
- 1 B place Arthur ALBERT : **560.00 €** soit un maintien du loyer
- Garage communal : **35.15 €** soit un maintien du loyer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- VALIDE ces propositions

2024-04-16 : Recrutement de saisonniers pour accroissement temporaire d'activités.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, chaque année des jeunes proposent leur candidature pour un emploi saisonnier durant les vacances scolaires d'été. A cette occasion, les jeunes approchent souvent pour la première fois le monde du travail et acquièrent ainsi leur première expérience professionnelle.

Le Conseil Municipal,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 ;
- CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe du service technique par le recrutement de personnel saisonnier afin d'assurer les diverses tâches qui s'ajoutent aux travaux ordinaires durant l'été (l'entretien des espaces verts, le fleurissement de la commune et les différents travaux d'entretien sur les bâtiments communaux).

-

Sur le rapport de Mme le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, par 14 voix POUR et 1 abstention (PIVEC Denis)

- Le recrutement de 6 agents non titulaires saisonniers qui devront être âgés de 17 ans à 18 ans, domiciliés dans la commune ou avoir un des deux parents domicilié dans la commune avec priorité aux premiers cas et ceux n'ayant pas travaillé les années précédentes.
- Le recrutement de ces saisonniers se fera sur la période de juillet et août en qualité d'adjoint technique.
- La durée hebdomadaire de chacun de ces emplois est fixée à 20 heures sur des périodes de 15 jours
- La rémunération se fera sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire indice brut 367, indice majorée 366.
- Ces agents assureront des fonctions d'agents d'entretien qui ne nécessitent pas de qualification particulière
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Madame le Maire est chargée du recrutement des agents et est habilitée à ce titre à conclure les actes d'engagement.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03.04.2024

**2024-04-17 : Travaux de reprofilage de la berge rue du Beau Vallon.
Demande de subvention.**

Madame le Maire donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire qui informe les Conseillers Municipaux que suite à plusieurs inondations engendrées par le déplacement du ruisseau Kallenbach, au niveau du 27 et 29 rue du Beau Vallon, il est nécessaire de faire des travaux de reprofilage et de mettre en place un merlon de protection sur la rive.

Un devis a été établi par la Société SETHY de Metz pour un montant H.T. de 13334.00 € soit 16000.80€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux d'un montant prévisionnel H.T. de 13 334 €
- SOLLICITE auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle. une subvention de 30 % du montant des travaux H.T.
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe soit 70 % du montant H.T.
- INSCRIT le montant de cette dépense au budget de la Commune.

2024-04-18 : Forêt communale : Programme de travaux sylvicoles. Exercice 2024.

Monsieur Patrick APPEL, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le devis des travaux sylvicoles, qu'il y a lieu de réaliser en 2024, dans le cadre de l'aménagement forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'approuver le devis présenté par l'Office National des Forêts
- AUTORISE Madame le Maire à signer le document établi à cet effet
- DIT que les crédits nécessaires au financement des dépenses, estimées à 3 990 € H.T. sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2024-04-19 : Subvention exceptionnelle en faveur de l'ALSB.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la délibération du 4 mars 2024 octroyant une subvention exceptionnelle à l'Association Loisirs Sportifs Béningeoise (ALSB) pour la chasse aux œufs organisée en date du 30.03.2024 Elle donne lecture du compte-rendu financier de cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents,

- DÉCIDE de verser en faveur de l'Association Loisirs Sportifs Béningeoise une subvention de 125 € (cent vingt-cinq Euros)
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03.04.2024

2024-04-20 : Approbation devis des travaux de réfection du trottoir en face du 73
rue Principale.

Monsieur Lucien TARILLON, Adjoint au Maire, explique à l'Assemblée la nécessité et l'urgence des travaux de réfection du trottoir en face du 73 rue Principale. En effet, il y a un affaissement de la chaussée et un soulèvement des bordures du trottoir.

Un devis a été établi par la Société EUROVIA de Forbach pour la réfection de 15 ml de trottoir pour un montant H.T. de 11 552.56 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE la réalisation de ces travaux
- AUTORISE Madame la Maire à signer le devis d'un montant de 11 552.56 €
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 pg 2412 c/ 2151

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30